

SQF

Aliments Johnvince est certifié SQF – niveau2

SQF est un des programmes reconnu par l'organisme appelé Global Food Safety Initiative (GFSI), une initiative industrielle orientée sur l'excellence des systèmes de gestion intégrés en assurance qualité alimentaire.

La vérification de l'application du programme de GFSI comme celle chez Aliments Johnvince est effectuée sur une base annuelle pour s'assurer que l'entreprise fabrique et distribue des produits selon les plus hautes normes de l'industrie. Cette vérification dans notre usine est d'une durée d'une semaine complète où plusieurs secteurs de l'entreprise est révisés. Les vérificateurs observent sous différents angles pour déterminer la solidité de notre programme. Devenir une entreprise certifiée SQF ne nous permet pas seulement d'assurer la croissance de l'entreprise mais aussi de prouver notre engagement à fabriquer des produits SQF (Safe Quality Food – qualité et sécurité alimentaire).

Le credo d'Aliments Johnvince est « Qualité en premier » soit la qualité de nos produits et du travail que nous accomplissons.

Pour en connaître plus: aller sur : <https://www.sqfi.com/how-to-get-certified/> (en anglais seulement)

BIOLOGIQUE

Aliments Johnvince est certifié pour emballer les produits biologiques. Cette certification répond aux équivalences canadiennes et américaines

Le terme biologique signifie toujours la même chose de la ferme au magasin pour le client parce que le Canada s'est doté de normes nationales pour la culture, l'entreposage, la fabrication, l'emballage et l'expédition des produits biologiques.

La certification est un processus utilisé pour s'assurer que les produits biologiques rencontrent les normes canadiennes biologiques (NBC) . Le Règlement sur les produits biologiques du Canada demande à ce que les produits biologiques doivent certifiés selon les NBC si elles sont transigées à travers le Canada ou à l'internationale ou d'utiliser le logo « Biologique Canada » ce qui assure l'intégrité des produits biologiques de la ferme à la table.

Systèmes de production biologique

- Aide à la santé du sol, des plantes et des animaux
- Vise à exclure l'utilisation des organismes génétiquement modifiés et des produits chimiques synthétiques comme les pesticides, les herbicides et les antibiotiques.

Pour plus d'information : aller sur : <https://www.pro-cert.org/> (en anglais seulement)

KACHÈRE

Aliments Johnvince est certifié Kachère

Lorsque nos produits ou notre établissement sont certifiés Kachère, les clients savent que l'entreprise se conforme aux lois alimentaires incluant la propreté, la pureté et la qualité.

Le terme hébreux « Kachère » signifie « propre » ou « requis » soit les fondements de la loi alimentaire Kachère. Les aliments Kachère sont permis à la consommation et comme ingrédients dans la confection d'autres aliments. Cependant, le terme « Kachère » signifie plus que la préparation responsable des aliments. Ce terme est lié à un ensemble de loi biblique qui détaille le type d'aliment que les personnes de religion juives peuvent consommer et la façon de les préparer à la consommation. Bien que ces règlements soient anciens, leurs applications sont bien à jour. De nos jours, la certification Kachère est utilisée par plusieurs groupes de consommateurs : les végétariens, les végétaliens, les personnes souffrant d'allergies, les personnes qui perçoivent ces aliments comme sécurés et bénéfiques pour la santé et, bien sûr, les personnes qui consomment ces aliments pour des raisons religieuses.

Pour devenir certifié « Kachère », tous les ingrédients et les processus utilisés dans la préparations des aliments doivent être certifiés « Kachère ».

Pour en apprendre plus : aller sur : <http://www.cor.ca>

C-TPAT

Depuis 2013, Aliments Johnvince a un partenariat avec l'agence américaine des douanes et de la protection de la frontière (CBP).

Qu'est-ce que C-TPAT ?

C'est un acronyme signifiant en anglais (Customs – Trade Partnership Against Terrorism) soit un partenariat volontaire entre le gouvernement américain et les industries pour améliorer la chaîne d'approvisionnement et accroître la sécurité à la frontière.

Lorsqu'une entreprise s'engage dans ce partenariat, elle signe une entente avec la CBP pour protéger la chaîne d'approvisionnement, identifier les problèmes de sécurité et appliquer des mesures de sécurité selon les meilleures pratiques. En plus, les entreprises partenaires échangent avec la CBP leur profil de sécurité détaillant les mesures de sécurité propres à leurs fonctionnements. Ces entreprises doivent se soumettre à un éventail de règles de sécurité et présenter des profils de sécurité qui sont compatibles avec les plans d'actions définis à travers tout le processus de leurs chaînes d'approvisionnement.

Pour en savoir plus : aller sur :
<https://www.cbp.gov/border-security/ports-entry/cargo-security/ctpat#>
(en anglais seulement)